



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26

contact@union-syndicale-magistrats.org

www.union-syndicale-magistrats.org

Paris le 08 juin 2026

Objet : Transparence, responsabilités et moyens de la Justice

Monsieur le ministre de la Justice, garde des Sceaux,

La mort d'une enfant est un drame absolu. Nous devons aux familles et aux citoyens un langage de transparence sur les circonstances structurelles et factuelles y ayant concouru.

Vous avez d'ores et déjà désigné des responsables et annoncé des sanctions disciplinaires. Contrairement à vos services et à certains journalistes, qui citent des « *sources gouvernementales* », l'USM n'a pas accès à la procédure. Nous ne pouvons que déplorer votre choix politique de communication, qui contraste avec celui de votre collègue de l'Intérieur, plus prudent envers les enquêteurs de la gendarmerie

L'Inspection générale de la Justice n'a pas encore commencé ses investigations, et vous en écrivez déjà les conclusions, dénonçant des « *fautes professionnelles accablantes* ». Cette pression délibérée sur l'inspection, combinée à des délais particulièrement contraints, porte atteinte au principe du contradictoire. Nous aurions attendu de votre part plus de retenue, sinon de soutien.

Vous écarterez la dimension systémique du drame, alors même que votre porte-parole évoque « *l'archaïsme* » de notre fonctionnement. Qui est responsable du système, sinon vous, qui gérez les moyens alloués aux magistrats et définissez une politique pénale nationale ? Depuis votre arrivée place Vendôme, vous avez pris 64 circulaires en 2025 et 50 en 2026, qui ont submergé les parquets, incapables de les absorber à moyens constants. La circulaire n'est-elle pas ainsi devenue un outil de communication politique plutôt qu'un levier d'amélioration du fonctionnement de la justice, car quand tout est prioritaire, plus rien ne peut l'être ?

Vous donnez ainsi l'illusion d'agir, alors que vous savez pertinemment que vos instructions ne peuvent être exécutées correctement : manque de moyens adéquats, multiplication des priorités, refus de hiérarchiser.

M. Gérald Darmanin,
Ministre de la Justice
13 place Vendôme
75043 Paris Cedex

La réalité est cruelle : la France compte 4 fois moins de procureurs que la moyenne européenne. Les 1 500 magistrats, du siège et du parquet, et 1 800 greffiers supplémentaires annoncés sont indispensables, mais largement insuffisants, comblant pour partie des postes vacants. Depuis 20 ans, les magistrats attendent un référentiel ministériel sur la charge de travail, en vain. La version du groupe d'experts ayant été considérée par vous comme trop alarmante au regard du nombre de magistrats nécessaires pour faire face à la masse. Le nombre des procédures de violences sexistes et sexuelles, contre les mineurs ou non, a augmenté de manière exponentielle ces dernières années avec la libération, louable, de la parole, créant chez les plaignants et victimes un espoir de Justice que l'institution judiciaire est dans l'incapacité matérielle de satisfaire.

Les parquets ne peuvent plus faire face à leurs obligations tenant au nombre croissant de procédures à traiter et aux objectifs fixés sans adéquation des moyens humains et matériels.

Or voici la réalité des parquets :

- Le logiciel Cassiopée est inadapté en l'absence de croisement des informations et de systèmes d'alertes, et tombe en panne régulièrement pendant des heures ;
- La numérisation des procédures pénales n'inclut pas les affaires criminelles, étant observé que si la numérisation est un progrès incontestable, les piles numériques succèdent aux piles papier et doivent être lues par le magistrat pour analyse et orientation ;
- Les standards téléphoniquesaturent, empêchant les appels ;
- Dans un contexte de pénurie de moyens, les dossiers doivent être priorisés le plus souvent dans l'urgence : on ne peut pas tout traiter, tout juger. L'orientation des procédures est soumise au principe de réalité : engorgement des cabinets d'instruction, délais d'audiencement inacceptables...
- Les décisions de non-incarcération ou de libération que vous imposez pour limiter la surpopulation carcérale, tout en prônant la fermeté, sont assumées par les magistrats, au risque d'être accusés de « laxisme ».
- Le parquet souffre d'un déficit d'attractivité en raison de ces conditions d'exercice.

Nous pourrions poursuivre cet inventaire pour les magistrats du siège qui font face aux mêmes difficultés d'engorgement de leurs services, d'épuisement et de perte de sens.

Vous avez décrété, comme le président de la République pourtant garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire, que le manque de moyens n'avait « aucun lien » avec l'ensemble des faits reprochés à Jérôme B.

C'est commode : cela exclut toute responsabilité politique, alors même que l'exigence de moyens supplémentaires n'est pas une revendication corporatiste mais la condition objective d'un droit garanti par la Constitution, celui d'un procès juste et équitable et dès lors d'une justice efficace, dont vous êtes précisément les garants.

Vous revendiquez être le chef du service public de la justice, et comme tel, vous êtes comptable de son manque de moyens. Fixer des objectifs en faisant fi des moyens relève de la pensée magique. Mais il est sûrement plus facile face à l'opinion publique de donner les magistrats en pâture que d'endosser politiquement une responsabilité.

Si vous ignorez la frustration, la désespérance et la perte de sens des magistrats qui doivent dégrader leur activité juridictionnelle, toujours aller plus vite avec moins ou trop peu et prioriser les urgences entre elles au quotidien, allez à leur rencontre. Écoutez leurs représentants. Nous vous alertons depuis

des mois, et vos prédécesseurs avant vous : l'institution tourne en surrégime. « *Un drame viendra un jour l'éclairer* » – il est là.

La criminalité envers les enfants doit être traitée à la hauteur des enjeux. Pour cela, il faut donner à la justice les outils juridiques et les moyens humains et technique, outre le renforcement de la police judiciaire et des filières d'experts, d'y faire face.

Il y aura des « *boucs émissaires* », nous avons saisi que vous l'avez décidé ainsi. Nous affirmons haut et fort qu'il est inadmissible que certains de nos collègues soient désignés responsables et soumis à la vindicte et aux menaces, avant même le début de l'enquête confiée à l'IGJ. Si des fautes personnelles existent, l'inspection les révélera, le Conseil Supérieur de la Magistrature en connaîtra et les responsables seront sanctionnés, dans le respect des règles statutaires et déontologiques. Mais votre responsabilité politique reste entière. Il est de notre devoir et de notre responsabilité de vous le rappeler.

Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre de la Justice, l'assurance de ma considération distinguée.

Ludovic Friat,
Président de l'USM

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Friat', written in a cursive style.